



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE
CENTRALE (CEMAC)**

SECRETARIAT EXECUTIF

**12^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
COMMUNIQUE FINAL**

Bangui, le 30 JUIL. 2004

La douzième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est tenue le 26 juillet 2004, à Bangui au Palais de la CEMAC, sous la présidence de Son Excellence Senturel NGOMA MADOUNGOU Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation.

La liste des Ministres participants est jointe en annexe.

Le Conseil a été précédé par les travaux de la réunion préparatoire du Comité Inter-Etats du 26 et 27 juillet 2004.

Dans son discours, le Président du Conseil a, au nom du Président de la République Centrafricaine et du Président en Exercice de la Communauté, du Gouvernement, et du Peuple Centrafricain, souhaité la bienvenue à Bangui, à ses homologues de la sous-région ainsi qu'aux responsables des Institutions et Organismes Spécialisés de la Communauté.

Il a exhorté le Secrétariat Exécutif à poursuivre résolument son engagement dans le sens du raffermissement du processus d'intégration sous-régionale ainsi que les Gouvernements des Etats membres de la Communauté à persévérer dans la voie des réformes, dans la rigueur et la discipline pour consolider le redressement de nos économies afin d'imputer des politiques audacieuses de développement de la région et d'épanouissement de ses populations.



Le Président s'est réjoui du retour progressif de la stabilité en République Centrafricaine, et a remercié la Communauté toute entière pour les marques de solidarité pleinement agissantes en vue de la restauration de la paix dont a bénéficié le pays siège de la CEMAC.

Poursuivant son propos, il a demandé au Secrétariat Exécutif de faire le point sur les avancées enregistrées à mi-parcours et les obstacles rencontrés au cours des six (6) premiers mois de l'année en rapport avec la lettre de cadrage du Président en exercice de la CEMAC, et a exhorté le Secrétariat à préparer le rapport bilan de la première phase quinquennale du processus d'intégration régionale qui coïncidera avec la fin du mandat du Président El Hadj Omar BONGO ONDIMBA et les assises de Libreville en fin 2004.

En terminant son propos, le Président a invité le Conseil à se pencher avec sa clairvoyance et sa détermination habituelles sur les affaires à examiner.

Abordant ses travaux, le Conseil des Ministres a pris connaissance des résultats des travaux du Comité Inter-Etats.

Au cours de leurs échanges, les Ministres ont passé en revue l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En matière de politiques économiques, les Ministres ont pris connaissance du rapport sur l'exécution de la Surveillance Multilatérale pour l'année 2003 et les perspectives pour 2004. Il ressort de ce rapport que :



- Au niveau international, la croissance économique mondiale en 2003 s'est consolidée à 3,9% contre 3,0% en 2002 sous l'effet du dynamisme de la consommation et des Investissements.
- Au niveau communautaire, la situation économique, financière et sociale en 2003 a été marquée par une croissance économique réelle de 4,1%, une amélioration de l'excédent budgétaire base engagements hors dons, une consolidation de la situation socio-politique, et d'importants efforts déployés pour la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté.
- En ce qui concerne les perspectives pour 2004, les performances économiques communautaires resteraient dans la tendance favorable observée en 2003, avec un taux de croissance réelle de 7,9%, une augmentation du revenu réel par habitant (5,4%) et un taux d'inflation inférieur à 2%.
- S'agissant de l'état de convergence dans la CEMAC, les difficultés de son évaluation résident dans l'absence ou le retard de production des rapports périodiques par les cellules nationales, l'insuffisance ou le manque de données sur la dette et les arriérés intérieurs, et l'inexistence des programmes triennaux de convergence.

En tout cas, les résultats en 2003 font ressortir que deux pays, le Cameroun et le Gabon, ont respecté les quatre critères, alors que la Guinée Equatoriale en a observé trois, le Congo et le Tchad deux, et la Centrafrique aucun. Les données agrégées pour la Communauté font apparaître que les critères du solde budgétaire de base et du taux d'inflation ont été respectés.



Concernant les relations de la Communauté et des Etats membres avec la Communauté Financière Internationale, celles-ci demeurant globalement satisfaisantes.

Toutefois, au 31 mai 2004, seuls deux pays, le Cameroun et le Gabon avaient un programme actif avec le Fonds. Les efforts engagés par les autres pays pour normaliser leurs relations tant sur le plan multilatéral que bilatéral doivent être poursuivis.

Le Conseil a pris acte de ce rapport et a prescrit au Secrétariat Exécutif de suivre l'exécution des Grandes Orientations de Politiques Economiques subséquentes pour 2005.

Poursuivant leurs travaux, les Ministres se sont penchés sur la directive administrative introduite par les autorités centrafricaines et relative à l'application de mesures dérogatoires aux règles de l'Union Economique et de la politique commerciale commune de la CEMAC.

Cette décision prise conformément aux dispositions de l'article 22 de la Convention régissant l'Union Economique, fait suite à la situation financière préoccupante que traverse la République Centrafricaine après les multiples crises militaro-politiques qui l'ont secouée.

Le Conseil des Ministres a jugé recevable la directive centrafricaine et a autorisé ce pays à déroger pour une période de six mois aux règles de l'Union Economique en ce qui concerne l'application des droits d'entrée sur certains produits identifiés d'origine CEMAC.



A cet effet, il a instruit le Secrétariat Exécutif, en liaison avec les autorités centrafricaines, d'établir au Conseil des Ministres en décembre 2004 un rapport sur l'évolution de la situation économique de ce pays et la mise en œuvre de cette dérogation.

Poursuivant leurs travaux, les Ministres ont pris acte du rapport établi sur les échanges entre les Etats membres de la Communauté et la République d'Egypte, et ont donné mandat au Secrétariat Exécutif de négocier et de leur rendre compte de l'accord de libre échange entre la CEMAC et ce pays.

Sur le plan réglementaire, les Ministres ont adopté les statuts du Pôle régional de formation des Régies Financières d'Afrique Centrale, et de l'Ecole d'Hôtellerie et du Tourisme de Ngaoundéré au Cameroun, devenue institut sous-régional.

Par ailleurs, le Conseil a pris acte d'un certain nombre de notes d'informations relatives notamment au mécanisme de financement de la Communauté, à l'état d'avancement des négociations des Accords de Partenariat Economique ACP/UE, à la Compagnie Communautaire de Transport aérien en zone CEMAC (AIR CEMAC) et délivré des agréments divers de Commissionnaires et experts en douane, des Conseils fiscaux, des professionnels maritimes et auxiliaires de Transports, de transporteurs routiers, etc...

Au terme de ses travaux, le Conseil a tenu à remercier le Président de la République Centrafricaine, le Gouvernement et le Peuple Centrafricain pour l'accueil chaleureux et les grandes marques de délicates attentions dont les Ministres ont été l'objet pendant leur séjour.



Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité et d'entente cordiale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15 heures 30 minutes.

Bangui, le 30 JUIL. 2004

Pour LE PRESIDENT DU CONSEIL

**Le Ministre Délégué auprès du
Ministre d'Etat, Ministre de
l'Economie, des finances, du
Budget et de la Privatisation**




Senturel NGOMA MADOUNGOU